



Machecoul, le 12 mai 2020

NOTICE D'INFORMATION

Semaine de Raquettes à Village vacances Le Bérrouze – 74340 - SAMOENS –

Le voyage est ouvert aux adhérents des Goyeurs de Retz , association de randonnée pédestre , titulaires de la licence FFRP 2020-2021 avec RC .

Nombre de participants : 63 maximum.

Dates : du samedi 06 février au samedi 13 février 2021.

Déplacements : trajets et sur place : CAR.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le 06 février à partir de 4.00 h au Parking de l'Espace de Retz, Machecoul pour un départ à 4 h 30.

Les randonnées raquettes se dérouleront en journées ou demi-journées sur divers sites autour de Samoëns- Haute Savoie.

Les randonnées seront encadrées par des guides diplômés, par groupes de 13 à 15 personnes avec des niveaux de difficulté adaptés aux participants.

Fin du séjour avec retour à Machecoul le 13 février vers 21h.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au Village de Vacances RevaLogi –CAP FRANCE - 74340 – Samoëns (Haute Savoie).

Le centre fournit la pension complète avec boissons lors des repas sur place et les repas en extérieur.

Draps et linge de toilette fournis. Animations des soirées.

COUT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est évalué à 790 € maximum par personne en pension complète et chambre double.

Il sera révisé à la baisse en fonction du nombre des participants et des divers frais communs lors de cette semaine.

Ce prix comprend :

- le transport en car,
- les repas sur le trajet aller et retour,
- la pension complète sur place et animations de soirées + la taxe de séjour,
- l'accompagnement des randonnées par des guides diplômés,
- les visites sur place,
- l'assurance annulation-rapatriement concernant le voyage complet.

Ne sont pas compris :

-les boissons en dehors des repas,

-les dépenses personnelles,

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à deux lits , préalablement à leur pré-inscription . Sinon les chambres seront attribuées lors de la réunion d'information du 20 juillet 2020.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 20 mai 2020.

Elles seront matérialisées par le dépôt d'un chèque de réservation de 200€ à transmettre avant le 20 juillet 2020.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 20 juillet. En cas d'annulation, les préinscrits seront remboursés intégralement.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera alors aux préinscrits et aux nouveaux demandeurs un bulletin d'inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin avant le 30 juillet 2020. Le chèque de réservation représentera alors le premier versement.

PAIEMENTS

Premier versement : 200€ à la pré-inscription. Date limite 20 juillet 2020.

Une assurance annulation couvrant l'ensemble du voyage sera souscrite auprès de l'assureur de Cap France, le Bérrouze , obligatoirement avant le 20 juillet 2020 en même temps que la réservation.

Un deuxième versement de 200€ vous sera demandé le 28 octobre 2020.

Le solde du séjour sera réajusté et à verser le vendredi 29 janvier 2021.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre des Goyeurs de Retz.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation totale ou partielle du groupe, en fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes (plus les frais de dossier : 30 euros,) seront retenues :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour, 10 % du montant total du séjour,
- De 30 jours à 21 jours avant le début du séjour, 25 % du montant total du séjour,
- De 20 jours à 8 jours avant le début du séjour, 50 % du montant total du séjour,
- De 7 jours à 2 jours avant le début du séjour, 75 % du montant total du séjour,
- Moins de 2 jours avant le début du séjour, 100 % du montant total du séjour.

Sauf, annulation entrant dans les garanties de l'assurance annulation globale souscrite.

DIVERS

Une réunion d'informations complémentaires sera organisée **le 20 juillet 2020.**

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande auprès de :

Dominique ou Hélène ou sur le site de l'association : <http://club.sportsregions.fr/goyeursderetz>

En cas de réclamation, après avoir saisi l'association organisatrice, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme Fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 , rue du Dessous des Berges 75013 Paris N°IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 fax 01 40 35 85 48

Centre d'Information : Tel 01 44 89 93 93 fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique . Agréée par le Ministère de la Jeunesse , des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Code APE : 913E – SIRET : 30358816400044